

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 09 décembre 2024

L'an 2024, le lundi 9 décembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents :

Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Cyril GARREAU, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN.

En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 3
Absent : 3
Votants : 11

Pouvoirs :

Pierre de MONICAULT donne pouvoir à Jacky SABOURIN ; Alexandre GUENEAU donne pouvoir à Freddy BIZARD ; Géraldine CHAPELAIN donne pouvoir à Jean François CARRIERE.

Absents : Pierre de MONICAULT, Alexandre GUENEAU et Géraldine CHAPELAIN.

Secrétaire de séance : Freddy BIZARD

Aucune observation sur l'ordre du jour et aucun autre point à rajouter.

- 1) **Approbation du compte rendu du lundi 04 novembre 2024 : aucune observation sur le dernier compte rendu.**
- 2) **Gestion du personnel :**
 - **Fin du stage** de bac Professionnel au lycée horticole d'Evreux de Anaïs : très bon stage ; motivation de la stagiaire pour les travaux proposés ; bonne humeur et dynamisme dans son travail.
 - **Proposition d'adaptation des horaires de travail de l'agent technique polyvalent de la commune à partir du 1^{er} janvier 2025**

Le maire rappelle les règles concernant l'organisation et l'adaptation des heures de travail pour le personnel :

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial (article L. 611- du code général de la fonction publique territoriale). Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail (article 4 du décret n° 2000-15 du 25 août 2000 précité).

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :

- la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) ;
- la durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;
- l'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;

- les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

Le Maire rappelle en outre que l'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

Le cycle du temps de travail répond à un double objectif :

- Répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;
- Maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Le Maire propose d'instaurer des cycles de travail annualisés pour l'agent des services techniques, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de ces services, ainsi que pour mieux répondre aux besoins des usagers.

Il est proposé de clarifier cette organisation en mettant en place des « cycles de travail annuel » pour l'agent technique polyvalent des services techniques :

MOIS	HORAIRES JOURNALIERES	HORAIRES HEBDOMADAIRES
Janvier, Février, Novembre, Décembre	Lundi à Jeudi : 8h00 à 15h 45 dont 1 heure de pause Vendredi : 8h00 à 12 h00	31H
Mars, Avril, Mai, Octobre	Lundi à Jeudi : 8h à 16h 45 + dont 1 heure de pause Vendredi : 7h00 à 11h00	35 h
Juin, Juillet, Aout, Septembre	Lundi à Jeudi : 6h00 à 15h45 dont 1 heure de pause Vendredi : 7h 00 à 11h00	39h

Ces changements d'horaires seront proposés pour approbation au CST du Centre de Gestion, afin qu'ils soient pris en compte et permettent d'engendrer le paiement des heures moyennées à 35 h 00 sur toutes l'année. Il couvre l'agent en cas d'accident durant les périodes déclarées travaillées.

Avis favorable du conseil municipal sur l'aménagement du temps de travail en vue d'adapter les horaires aux périodes hiver/ été dans l'année. Délibération sur l'accord du conseil municipal.

• **Renouvellement de la convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de l'Eure (CDG27)**

- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article L334-3 du code général de la fonction publique, les collectivités et les établissements publics ne peuvent avoir recours au service des entreprises mentionnées à l'article L. 1251-1 du code du travail que lorsque le Centre de Gestion dont ils relèvent n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement, dans les conditions fixées par l'article L452-44 du code général de la fonction publique.
- CONSIDÉRANT que cet article L452-44 du code général de la fonction publique prévoit que les Centres de Gestion peuvent mettre des agents à disposition des collectivités et établissements publics qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

- CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article L452-30 du code général de la fonction publique, par convention définissant notamment les modalités de financement du recours au service intérim.
- CONSIDÉRANT que le CDG27 a créé le service missions temporaires pour proposer aux collectivités et aux établissements publics, par de la mise à disposition, du personnel de renfort ou de remplacement.
- CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, le maire de la commune de Croisy sur Eure propose d'adhérer au service missions temporaires mis en place par le CDG27, L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées qu'à partir de la mise à disposition d'un agent par le CDG27.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de CROISY sur EURE, vote à l'unanimité :

- **AUTORISE le maire de la commune de CROISY sur EURE à signer la convention d'adhésion au service missions temporaires du CDG27 ainsi que tous les documents y afférents, et éventuellement toute nouvelle convention et/ou avenant émanant du CDG27 ;**
- **AUTORISE le maire de la commune de CROISY sur EURE à faire appel, en fonction des nécessités de services, au service missions temporaires du CDG27 ;**
- **INDIQUE que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG27, seront autorisées après avoir été prévues au budget. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal**

3) **Affaire scolaire : Rien à Signaler.**

4) **Finances :**

1. Budget fonctionnement ; investissement 2024 :

Les tableaux sont présentés en annexe 1 .

2. Orientation budgétaire des investissements : (voir annexe 2 ; tableau complet)

pr o r i t é	catégorie	désignation	description	devis HT	TTC	subvention	calcul subvention	cout pour la commune TTC
4	voirie	route de Saint Aquilin - de l'entrée Croisy au giratoire	aménagement voirie, trottoirs en enrobé, Aménagement des rives, plateau surélevé, reprofilage chaussée pour assainissement	50 000,00 €	60 000,00 €	DETR, DSIL, Amendes de police, assainissement en traverse, département	25 000,00 €	35 000,00 €
0	voirie	sécurité piétons création d'une voie piétonne	créer un trottoir permettant le passage de piétons entre la cavée marceau et les soeurs passionnistes obligation de créer un feu alternatif,					0,00 €
0		circuit de promenade Eure-Bechet	amenagement circuit de promenade Eure Béchet	Terminé fin 2024				
0	sécurité des habitants	surveillance par caméras vidéo	installation de 5 caméras de surveillance					0,00 €
d é b u t e r	batiments communaux	église	réparation mur coté sud de la nef et consolidation du muret du cimetière et calvaire du cimetière et banc seigneurial	31629	37954,8	60% à 80%	25303,2	12651,6
2	éclairage église	Eglise	modification projecteur en LEDs ; a	3000	3600	aucune subvention	pas de subvention possible	
2	Aménagement	terrain de loisirs	installation de quelques jeux pour	5000	6000	?		
1	travaux sur les bras de l'Eure	vannage du Béchet	restauration du vannage	11 500,00 €	13 800,00 €	subvention 1/3 HT par ASCO	3 833,33 €	7 666,67 €

Le maire présente le tableau des projets d'orientations de dépenses d'investissement pour 2025. Le maire demande l'avis du conseil sur ces orientations budgétaires d'investissement(s) afin de pouvoir affiner les devis et pouvoir déposer les dossiers de demandes de subventions avant la fin décembre afin de présenter au vote du budget les investissements retenus en final ; après délibération, la sélection des projets d'investissements à analyser est :

1. Vannage du Béchet : 1ère priorité (en vert)
2. Eclairage de l'église : 2ème priorité - à voir avec entreprise un devis (en beige)
3. Jeux pour enfants : 3ème priorité - doivent s'intégrer dans le site. A voir devis ; Subvention DETR possible (30%) (en beige)
4. Travaux routiers : RD71 : le montant financier du projet doit être revu à la baisse. Une réunion de la commission travaux sera convoquée pour analyser la faisabilité et le cout. Des réductions. (en beige)

Les projets d'investissements non retenus sont en rouge dans le tableau ci-dessus.

Le conseil après délibération approuve la méthode et les priorités à prendre en compte.

5) Environnement ; bilan année 2024 des consommations sur l'année Electricité et eau (présentation Jacky SABOURIN) :

• Electricité :

1. **Abonnements** : stables entre 2023 et 2024
Différence 2023/2024 : - **21.64 €**, soit + **0.83 %**
Différence 2021/2024 : + **762.36 €**, soit + **41.58 %**
2. **Factures** : Montant inscrit au BP 2024 : **8 765 €**, Réglées **8 245.61 €**
Différence 2023/2024 : + **370.08 €**, soit + **4.70 %**
Différence 2021/2024 : + **687.80 €**, soit + **9.10 %**
3. **Consommations en kWh** :
Différence 2023/2024 - **2 426 kWh**, soit - **9.72 %**
Différence 2021/2024 : - **12 275 kWh**, soit - **35.27 %**
Différence 2021/2024 : - **12 275 kWh**, soit - **35.27 %**
Dont différence sur EP : - **10 694 kWh** soit - **70.55 %**

Remarques : le conseil se félicite de ce bilan mettant en exergue la baisse de consommation très importante de l'éclairage publique due au changement d'ampoules des candélabres (LED) sur l'ensemble de la commune et à la diminution de la durée d'éclairage la nuit (2h00). Les conseillers souhaitent qu'une étude soit faite pour trouver une solution d'éclairage de l'église.

• Eau :

1. **Abonnements** : stables depuis 2022
Différence 2023/2024 : - **1.44 €** soit **1.10 %**
Différence 2022/2024 : + **6.20 €** soit + **4.92 %**
2. **Factures** : Montant inscrit au BP 2024 : **660 €**, Réglées **684.98 €**
Différence 2023/2024 : + **85.54 €** soit + **14.27 %**
Différence 2022/2024 : + **154.65 €** soit + **29.16 %**
3. **Consommations en m3** :
Différence 2023/2024 + **49 m3** soit + **8.03 %**
Différence 2022/2024 : + **83 m3** soit + **38.96%**

Remarques Les explications de ces surconsommations devront être expliquées

6) Travaux :

1. **Création du circuit « EURE-BECHET »** terminé à 90%, facturation des entreprises Cauchois et Charrier ; reste la pose des bancs (sera faite en février-mars 2025) et la facturation des pancartes de fléchage et leur fixation sur le parcours. La demande de paiement de la subvention « fonds vert » sera faite avant la fin de l'année 2024.

Bilan financier :

- **Montant subventionnable annoncé : 44 950 € HT**
- **Montant financier final : 47 867 € HT (après avoir pris compte des dernières factures en attente)**

2. **Travaux d'élagage des parcelles communales par l'entreprise DURO** : attente imminente pour la réalisation du travail.
3. **Approvisionnement de 5 arbres par la SNA**, plantation faite avec l'aide de l'entreprise Cauchois ; 3 tilleuls sur la place de la mairie et 2 autres arbres sur le parcours du circuit Eure-Béchet.
4. **Fleurissement d'automne de la commune** : l'ensemble des plantations a été fait avec la participation de la stagiaire (Anaïs)
5. **Restauration terminée de la roue du moulin** par Cédric (changement de toutes les extrémités des pales) : beau travail !

7) Urbanisme :

7.1 DPU : vente maison GUENAU VERSELT à FERRIGNO - 26 route de Ménilles – Croisy sur Eure. Annule et remplace la délibération du conseil du 4 novembre 2024.

AVIS POUR DELIBERATION "DROIT DE PREEMPTION" PRESENTE le 9 décembre 2024										
Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation	Projet communal
26 novembre 2024	Office notarial Gomez Brillon de Pacy sur Eure	Gueneau A. et Verelst A.L.	Ferrigno R.	26 route de Ménilles 27120 Croisy s/Eure	AB 47, 103 & 166	401 m ²	zone U	323 200 €	vote du conseil pour ne pas aliéner cette vente: votants x, x voix pour ne pas aliéner cette vente	aucun

Délibération : Le conseil vote à l'unanimité de 10 voix (absence de la voix d'Alexandre GUENEAU concerné par cette vente), pour ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain de la commune sur cette vente, et en conséquence de ne pas aliéner la vente en objet.

7.2 Avancement du projet d'agrandissement de la fromagerie BOURSIN :

réunion le **25 Novembre** avec les membres de la commission de suivi. Les points importants de la réunion ont été les suivants.

7.2.1 Présentation :

Mr Xavier Hebert sur les points d'actualités de la fromagerie

- a. Avancement de la modification du PLU par Auddicé (Mme C Sartori)
- b. Avancement de l'étude environnementale 4 saisons par Auddicé environnement
- c. Avancement Extension bâtiment atelier de maintenance (420 m² interne)

L'architecte du projet présente les plans du bâtiment et son intégration dans le paysage.

L'idée est de pouvoir avoir l'accord du permis de construire en mars 2025. Ce permis de construire sera conforme aux exigences du PLU actuel.

- d. Avancement du SCAP ; nouveau bâtiment de stockage : présentation de l'avant-projet sommaire (APS).
- e. Avancement de la maison BOURSIN ; liaison de la maison avec la fromagerie pour établir un circuit de visite

7.2.2 Avancement du dossier de modification du PLU :

La 1^{ère} tranche de l'étude environnementale (1^{ère} saison) est terminée ;

Le Planning du déroulé de l'étude et de la modification du PLU pourrait se définir comme suite :

- Etude 4 saisons prévue **pour fin aout 2025** ; actuellement la tranche 1 est terminée (rapport envoyé à BOURSIN) la tranche 2 est en cours ;
- Le rapport final du PLU est prévu pour **octobre 2025**.
- Suivra la consultation du MRAE, DREAL et PPA → **3 mois (janvier 2026)**
- L'enquête publique en début 2026 → **2 mois (mars 2026)**

- Synthèse de l'enquêteur → 1 mois (avril 2026) et approbation finale → mai 2026.

7.3 Informations sur le projet d'intégration de l'Association Saint Joseph dans la propriété de l'ancien Monastère des passionnistes route de Vaux.

Depuis 25 ans, le Village Saint Joseph accueille dans ses Maisons, pour un temps de reconstruction, des personnes fragilisées par la vie du fait de situations très diverses : addictions, exclusion, absence de ressources ou de domicile, parcours de vie chaotique, problèmes affectif, fragilités ou handicap psychiques, perte du sens de la vie.

Ces maisons accueillent dans un esprit de famille chaque personne telle qu'elle est, sans jugement. La conviction des gérants est que la famille est un lieu de partage et un vecteur de guérison. Pour privilégier ce cadre familial protecteur et porteur l'accueil est de 8 personnes maximum, pour une durée variable allant généralement de quelques mois à deux ou trois ans. Le conseil est intéressé par ce projet. Il attend, bien évidemment, la réalisation des travaux et l'installation des pensionnaires.

7.4 Avancement du dossier de déclaration des ZAN (Zone d'Artificialisation Nette) : un recomptage annuel des surfaces qui ont fait l'objet de constructions depuis l'année 2020 jusqu'à maintenant nous est demandé par la SNA et doit faire l'objet d'une délibération. Ce point sera abordé au prochain conseil de janvier.

8) **Compte rendu des assemblées : SNA, SIEGE, SIRE2.** L'ensemble des dossiers et présentations faites aux assemblées et aux commissions sont consultables en mairie ou sur le site internet de la SNA

➤ SNA

- SNA, Commission cycle de l'eau le 07 novembre par visio-conférence ;
- SNA, Conseil communautaire du 28 Novembre 2024 à 19h 00
- SNA ; Commission environnement et transition écologique ZAEnR
- SNA, Commission des finances le 2 décembre 2024 en visio-conférence ;

Le BP2025 de SNA se décompose comme suit :

- BP 2025 : Dépenses de fonctionnement 62 780 417 €
- BP 2025 : Recettes de fonctionnement 62 780 417 €

➤ SIEGE : assemblée générale du syndicat : Vote des orientations budgétaires

➤ SIRE2 : (vote annulé car quorum non atteint)

9) Informations diverses :

- Lettre aux habitants : tous les éléments ont été envoyés à Nicolas PEAN ; la première version de la lettre nous est parvenue elle est partie à la correction et vous sera envoyée dès son retour pour avis.
- Visite du Salon des maires par JM de Monicault et Jacky Sabourin ; les exposants visités qui ont porté à discussion sont présentés au conseil et discuté sur leur intérêt. Spécifiques.

10) : Prochaines réunions :

- **Le Maire attend la décoration des 2 sapins (place de la mairie et le haut Croisy) qui ont été achetés pour les fêtes .**
- **La crèche est visible dans l'église (semaine entre Noël et jour de l'an)**
- **Prochaines permanences de la Brigade mobile : samedi 11 janvier 2025 (10h à 11h) et le mardi 11 février 2025 (10h à 11h).**
- **Prochain Conseil municipal : lundi 6 janvier 2025 à 18h30.**

Le secrétaire de séance

Accord par mail informatique

Freddy BIZARD



le maire,

Jean Michel de MONICAULT

Annexe 1 : bilan section de fonctionnement et investissement au 01 décembre 2024

(Dépenses - Section Fonctionnement)									
Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net	
011	Charges à caractère général	127 510,20	53 553,05	73 957,15	42,00	0,00	73 957,15	42,00	42,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	72 539,00	69 029,38	3 509,62	95,16	0,00	3 509,62	95,16	95,16
014	Atténuations de produits	180,00	160,00	20,00	88,89	0,00	20,00	88,89	88,89
65	Autres charges de gestion courante	54 242,00	49 597,51	4 644,49	91,44	0,00	4 644,49	91,44	91,44
66	Charges financières	2 140,00	2 066,70	73,30	96,57	0,00	73,30	96,57	96,57
023	Virement à la section d'investissement	39 557,13	0,00	39 557,13	0,00	0,00	39 557,13	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 893,67	5 675,67	218,00	96,30	0,00	218,00	96,30	96,30
		302 062,00	180 082,31	121 979,69	59,62	0,00	121 979,69	59,62	59,62

(Dépenses - Section Investissement)									
Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net	
16	Emprunts et dettes assimilés	20 060,00	17 465,97	2 594,03	87,07	0,00	2 594,03	87,07	87,07
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	1 784,40	1 215,60	59,48	0,00	1 215,60	59,48	59,48
204	facture d'équipement versées (SIEGE)	4 167,00	3 985,31	181,69	95,64	0,00	181,69	95,64	95,64
21	Immobilisations corporelles	85 579,00	48 697,00	36 882,00	56,90	0,00	36 882,00	56,90	56,90
001	Déficit d'investissement reporté	25 490,10	0,00	25 490,10	0,00	0,00	25 490,10	0,00	0,00
		144 036,10	77 672,68	66 363,42	53,93	0,00	66 363,42	53,93	53,93

(Recettes - Section Fonctionnement)									
Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	850,00	2 845,18	1 995,18	334,73	0,00	1 995,18	334,73	334,73
73	Impôts et taxes	66 245,00	63 730,00	-2 515,00	96,20	0,00	-2 515,00	96,20	96,20
731	Impositions directes	66 496,00	60 951,00	-5 545,00	91,66	0,00	-5 545,00	91,66	91,66
74	Dotations et participations	87 354,00	85 600,99	-1 753,01	97,99	0,00	-1 753,01	97,99	97,99
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	1,78	-998,22	0,18	0,00	-998,22	0,18	0,18
77	Produits spécifiques	1 232,51	1 232,51	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	78 884,49	0,00	-78 884,49	0,00	0,00	-78 884,49	0,00	0,00
		302 062,00	214 361,46	-87 700,54	70,97	0,00	-87 700,54	70,97	70,97

(Recettes - Section Investissement)									
Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net	
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 389,10	30 065,16	676,06	102,30	0,00	676,06	102,30	102,30
13	Subventions d'investissement reçues	69 196,20	36 693,00	-32 503,20	53,03	0,00	-32 503,20	53,03	53,03
021	Virement de la section de fonctionnement	39 557,13	0,00	-39 557,13	0,00	0,00	-39 557,13	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 893,67	5 675,67	-218,00	96,30	0,00	-218,00	96,30	96,30
		144 036,10	72 433,83	-71 602,27	50,29	0,00	-71 602,27	50,29	50,29